

Procès-verbal - Assemblée générale ordinaire APRES-GE 19 mai 2015 Maison des associations - Genève

Ordre du jour

1. L'économie sociale et solidaire (ESS), axe de la transition vers une économie de la durabilité - propositions présentées en séance
 2. Alternatiba (19-20 septembre 2015) - présentation du projet par les co-présidents et mobilisation des membres
 3. Rapport de gestion 2014
 - a. Approbation du procès-verbal de l'AG 2014
 - b. Approbation du rapport d'activités 2014
 - c. Approbation des comptes 2014
 - d. Élection des vérificateurs aux comptes
 4. Modifications des statuts
 5. Élection du Comité
 6. Divers - propositions individuelles
-

Présidente de l'AG : Carole Zraggen Linser, présidente d'APRES-GE

Accueil et bienvenue

Carole Zraggen Linser (CZ), co-directrice d'Ecoservices SA et présidente d'APRES-GE depuis l'été 2014, ouvre l'Assemblée générale à 18h30 et se réjouit de l'affluence de membres nombreux auxquels elle souhaite une cordiale bienvenue.

Une modification d'ordre du jour est demandée et soumise au vote :

1. Alternatiba (19-20 septembre 2015) - présentation du projet par les co-présidents et mobilisation des membres
2. Rapport de gestion 2014
 - a. Approbation du procès-verbal de l'AG 2014
 - b. Approbation du rapport d'activités 2014
 - c. Approbation des comptes 2014
 - d. Élection des vérificateurs aux comptes
3. Modifications des statuts
4. Élection du Comité
5. L'économie sociale et solidaire (ESS), axe de la transition vers une économie de la durabilité - propositions présentées en séance
6. Divers - propositions individuelles

Le nouvel ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

- 1. Alternatiba (19-20 septembre 2015) - présentation du projet et mobilisation des membres**

CZ passe la parole à Isabelle Chenal et Lucas Luisoni, co-président.e.s d'Alternatiba Léman.

Alternatiba est un événement de territoire visant, à travers un village des initiatives locales, à :

- Diffuser le message de l'urgence climatique
- Combattre l'effet de sidération en montrant des alternatives, des initiatives
- Appeler à mettre en route la transition sociale et écologique.

Il trouve ses origines dans un événement organisé en 2013 à Bayonne (FR) qui avait rassemblé 12'000 autour de tables-rondes, ateliers, etc.

En parallèle de la COP en septembre prochain à Paris, une multitude d'Alternatiba s'organisent en France et en Europe, dont Alternatiba Léman à Genève (Plainpalais et alentour) du 18 au 20 septembre prochain.

Alternatiba Léman en bref, c'est :

- Valoriser les initiatives qui existent dans le territoire du Grand Genève et qui mettent en valeur le bien vivre ensemble et le climat.
- Déjà plus de 200 organisations porteuses d'initiatives inscrites du grand Genève et France voisine: associations, acteurs et actrices de l'ESS, institutions publiques et éducatives, toutes les formes d'organisations citoyennes qui mettent en avant des initiatives pour le climat
- 16 espaces thématiques, 7 commissions, déjà plus de 50 conférences prévues
- Le 1^{er} espace de consomm'action qui sera animé par APRES-GE
- Plusieurs communes partenaires et des liens avec les Alternatiba d'Annecy et Grenoble
- Une structure autour d'un bureau, d'une coordination d'une trentaine de personnes et de groupes autogérés
- Un événement basé sur la gratuité (financements sollicités auprès de donateurs privés et de collectivités publiques et marge sur la vente de nourriture et de boissons pendant l'événement)

D'ici au 18-20 septembre, plusieurs événements sont prévus pour promouvoir Alternatiba Léman dont le passage du Tour Tandem Alternatiba le 6 juillet à Genève (tour organisé par la Coordination européenne pour promouvoir les différents Alternatiba) .

Tous les événements sont en ligne sur <https://alternatiba.eu/leman/agenda/>

Comment agir :

Les membres de la Chambre peuvent agir de trois manières différentes :

- À travers APRES-GE
- En inscrivant Alternatiba dans l'activité de leur association/entreprise
- En tant qu'individu, en s'engageant comme bénévole, etc.

Alternatiba offre une énorme opportunité pour les porteurs et porteuses d'initiatives pour le climat en leur permettant de renforcer leur visibilité et d'aller au-devant du grand public.

Les inscriptions sont ouvertes sur le site Internet <https://alternatiba.eu/leman/>

La parole n'étant pas demandée, CZ remercie vivement les 2 co-président.e.s pour leur présentation.

2. Rapport de gestion 2014

Deux scrutateurs sont nommés au sein de l'assemblée.

Il manque quelque part le fait qu'on a demandé s'il y avait des divers pour le dernier point à l'ordre du jour. Aucun divers signalé.

a. Approbation du procès-verbal de l'AG 2014

Corinne Taddeo précise qu'elle n'était pas responsable du pôle développement économique mais qu'elle était en charge du centre de gestion d'Essaim (p.3 du PV).

Le PV n'appelle aucun autre commentaire et est approuvé à la large majorité des membres présents (7 abstentions, aucune opposition).

b. Approbation du rapport d'activités 2014

Marc Biéler (MB) passe en revue les principales activités des trois pôles mis en place en mai 2014, et leurs perspectives pour 2015.

Pôle développement et promotion

La Chambre compte 521 membres soit une augmentation de 6% par rapport à 2013 (277 organisations et 244 membres individuel.le.s).

Le pôle a réalisé un énorme travail sur la grille d'évaluation qui a permis la mise à jour de tous les membres et la publication en mars 2015 d'une étude statistique. Parallèlement, plusieurs événements marquent les 10 ans de la Chambre (fête en novembre 2014, la sortie de l'étude et Alternatiba).

En 2015, le pôle prévoit de sortir une version 2.0 de la grille d'évaluation qui affine encore les critères. Objectifs : plus grande pertinence et utilisation à d'autres fins (notamment dans le cadre de l'incubateur).

Le pôle travaillera également sur les bonnes pratiques, l'augmentation du nombre de membres, la transition et Alternatiba.

Pôle emploi et formation

Le programme PPE+ (mesure de l'OCE destinée aux personnes en recherche d'emploi) représente la principale activité du pôle. S'appuyant sur le réseau d'entreprises membres, le PPE+ de la Chambre représente une plus-value tant pour les personnes en recherche que pour les entreprises membres qu'elles viennent renforcer.

Le PPE+ de la Chambre enregistre les meilleurs résultats du canton.

En 2015, le pôle envisage d'étendre la mesure (augmenter le nombre de personnes suivies) et de mettre en place une nouvelle offre de formation qui fera la promotion des formations organisées par les membres plutôt que l'organisation de formations.

MB remercie vivement les organisations membres qui ont collaboré avec l'équipe du PPE+ tout au long de l'année et sans qui cette mesure n'existerait pas.

Pôle développement économique

Ce pôle gère les finances de la Chambre et le projet Essaim qui vise à accompagner des porteurs et porteuses de projets entrepreneuriaux dès la phase embryonnaire. Essaim propose un statut d'entrepreneur salarié (ES). Environ 20 sont en phase de maturation et 20 dans l'ECP. Essaim enregistre au total 75 emplois créés ou maintenus en 5 ans. Par ailleurs, l'expertise de l'équipe de l'incubateur permet de répondre à des sollicitations extérieures et des mandats de prestations (HUG/MSF avec un mandat réalisé par un ES; écoquartier de Meyrin, coopérative d'habitations)

En 2015, le pôle vise à augmenter le revenu moyen des entrepreneur.e.s et le nombre d'entreprises suivies. L'enjeu sera également de créer des coopératives et consortium entre ES (GEchangES par exemple), de transformer l'ECP tremplin en une structure permanente et de poursuivre le travail d'optimisation du centre de gestion.

MB remercie le service de l'Agenda 21 de la ville de Genève qui soutient Essaim depuis le début. Il rappelle également la menace qui pèse sur ce financement et la nécessité de diversifier les sources de financement en développant les revenus propres de l'incubateur. Une marge de progression existe. Ces revenus risquent toutefois de ne pas être suffisants si les subsides de la Ville disparaissent. C'est clairement un enjeu pour les mois qui viennent !

Partenariat Essaim / Prix IDDEA

Environ une centaine de projets ont été déposés. Les 15 projets retenus seront présentés le 27 mai 2015 lors de la soirée d'ouverture du Prix IDDEA 2015. Tous seront suivis par Essaim et les entreprises partenaires du prix.

Place des membres individuels et collectifs dans la gouvernance de la Chambre - point de situation

Lara Baranzini (LB) rappelle que l'AG 2014 avait demandé à la Chambre de travailler sur ce point.

Depuis, un groupe de travail a été créé. Depuis l'automne 2014, il s'est réuni à deux reprises et a discuté des thèmes suivants :

- le rôle des membres individuel.le.s dans la Chambre de demain (promotion et soutien de l'ESS, participation au débat sur l'ESS, consomm'acteurs, etc.),
- le processus d'adhésion
- le rôle de la Chambre pour animer/mobiliser
- le regroupement autour de centres d'intérêts communs
- la pondération des voix en AG entre membres individuel.le.s et membres collectifs

Ce groupe de travail rassemble aujourd'hui une trentaine de membres. LB souligne qu'il est ouvert à tous. Le travail du groupe continue et une présentation sera effectuée lors d'une prochaine AG.

Pour conclure, MB remercie l'ensemble de l'équipe de la Chambre, les stagiaires, les bénévoles et le Comité pour leur travail tout au long de l'année.

Questions

Julien Reinhardt demande quand les axes stratégiques validés il y a quelques années seront repris et suggère de les discuter en AG.

□ CZ rappelle que les axes 2011-2015 ont été validés en AG en 2012 et constituent la feuille de route du Comité. Ils ont été évalués et rediscutés il y a deux ans, et l'AG 2016 sera principalement consacrée au bilan de ces axes. En septembre 2014, une journée au vert a été organisée avec l'équipe de la Chambre pour faire un état des lieux intermédiaire. L'équipe a rappelé à cette occasion que, pour des questions de ressources, des choix doivent être faits dans les activités.

Une question est posée sur l'évolution du Centre de gestion et demande si ses prestations sont ouvertes au-delà d'Essaim.

□ MB confirme que ces prestations sont ouvertes uniquement aux ES au sein de l'ECP. La Chambre en assure la gestion en sous-traitant la partie comptable.

Le rapport d'activités 2014 est approuvé à une très large majorité (1 abstention - pas d'opposition) et l'équipe chaleureusement applaudie.

c. Approbation des comptes 2014

MB présente les grandes lignes des comptes 2014.

Il rappelle que le budget 2014 présentait un déficit de 23'000 frs. L'exercice s'achève finalement avec un excédent de 27'000 frs. Ce résultat positif s'explique avant tout par les économies réalisées et non par l'arrivée de nouvelles recettes.

Faits saillants en 2014 :

- Bouclement de plusieurs projets
- Diminution du chiffre d'affaires des ES dans l'ECP qui s'explique par une rotation des ES (départ de plusieurs anciens après 3 ans et arrivée de nouveaux avec une contribution au CA appelée à augmenter progressivement)
- Bilan : les liquidités sont bonnes.

Aperçu des produits :

- Essaim est soutenu par la Ville de Genève à hauteur de 350'000 frs. Le contrat de prestation prend fin en 2015 et doit être renégocié
- PPE+ est financé par l'Office cantonal de l'emploi (OCE) avec une augmentation de la mesure en 2015 qui passe de 35 à 40 personnes suivies alors que partout ailleurs l'OCE diminue ses contributions ce qui démontre la pertinence du programme de la Chambre. MB relève que le renouvellement se fait sur une base annuelle et qu'il n'est pas garanti.
- Cotisations des membres et prestations fournies par Essaim
- Revenus des ES : en dehors des 10% prélevés pour couvrir les frais de gestion, ces montants ne font que transiter servent au paiement des salaires des ES.

MB conclut que la plupart des produits de la Chambre sont affectés à des projets précis. Ne reste pour son développement que 150'000 frs.

Eric Rossiaud, trésorier de la Chambre, ajoute que grâce aux membres et à leur soutien, la Chambre présente une assiette financière qui lui permet de réaliser des projets et de développer un certain type d'entreprises. Aujourd'hui, le Comité souhaiterait que l'autofinancement se développe. C'est pourquoi il appelle les membres à soutenir la Chambre dans les différents cénacles qui parlent d'elle.

d. Élection des vérificateurs aux comptes

Avant de procéder au vote sur les comptes, CZ informe l'assemblée d'un problème survenu cette année avec la vérification des comptes. La personne qui avait cette fonction est décédée en cours d'exercice. Le Comité a pris l'initiative de lancer un appel d'offres pour remplacer cette fiduciaire et retenu la Fiduciaire Chavaz SA pour procéder à la révision des comptes 2014 pour éviter de convoquer une AG extraordinaire.

Le Comité propose d'approuver rétroactivement l'élection de la Fiduciaire Chavaz SA, puis de procéder au vote sur les comptes et le rapport des vérificateurs aux comptes.

e. Approbation du rapport des vérificateurs aux comptes

CZ lit le rapport des vérificateurs qui est projeté à l'écran.

Question :

- Un membre s'étonne du ton très formel adopté par les vérificateurs. Il demande si la Fiduciaire Chavaz SA est membre de la Chambre et si des critères éthiques ont été utilisés pour le recrutement.
- ➔ CZ rappelle que le rôle de la fiduciaire est de procéder de manière objective et indépendante à la vérification des comptes. Être membre de la Chambre constituerait un conflit d'intérêt.

Le choix de la Fiduciaire Chavaz SA pour vérifier les comptes de l'exercice 2014 est approuvé à une très large majorité (3 absentions - pas d'opposition)

Les comptes 2014 sont approuvés à une très large majorité (3 absentions - pas d'opposition).

La fiduciaire Chavaz SA est reconduite à une très large majorité pour vérifier les comptes de l'exercice 2015 (4 abstentions - pas d'opposition).

3. Modifications de statuts

CZ rappelle qu'une majorité aux 2/3 des voix est nécessaire pour modifier les statuts.

Les modifications soumises à cette AG répondent à la nécessité suivante : La Chambre a déposé une demande de reconnaissance d'utilité publique. Pour accorder ce statut, l'Office des impôts demande que la Chambre soit inscrite au Registre du commerce, qui à son tour, demande à la Chambre d'ajouter deux

articles dans les statuts (membres du Comité), et d'en modifier un troisième (solde de liquidation). CZ lit les trois articles qui sont projetés à l'écran :

Article 9.2 (nouveau)

Les membres du comité agissent bénévolement et ne peuvent prétendre qu'à une indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement. D'éventuels jetons de présence ne peuvent excéder ceux versés pour les commissions officielles. Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du comité peut recevoir un dédommagement approprié.

Les employés rémunérés de l'association ne peuvent siéger au comité qu'avec une voix consultative.

Article 9.3 (nouveau)

Le nombre maximum de membres pouvant siéger au Comité est de 15. Les membres sont élus pour 2 ans renouvelables. Le délai de présentation des candidatures au Comité est de 5 semaines avant l'AG ordinaire.

Article 13 (modifié)

La dissolution de l'association ne peut être décidée que par une assemblée extraordinaire spécialement convoquée à cet effet. Il sera alors procédé à la liquidation du patrimoine par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale et investis à cet égard de tous les pouvoirs nécessaires.

Le solde éventuel de liquidation est remis à une organisation sans but lucratif **et d'utilité publique**, poursuivant des buts analogues.

Discussion

Christophe Barbey demande si l'AG dispose d'une certaine liberté pour modifier ces propositions. Il souligne en effet que l'art. 9.2 est «mal fichu », qu'il n'est pas clair et qu'il contient des contradictions, et que l'art. 9.3 n'est pas à sa place (il suggère de l'intégrer à l'article sur les prérogatives de l'AG) et qu'il est en contradiction avec l'article 7.

Ces articles soulèvent plusieurs autres commentaires : l'art. 9.3 mentionne un nombre maximum de membre, Faut-il prévoir un nombre minimum ? Faut-il poser un cadre sur la notion de « dédommagement approprié » (art. 9.2) ? Le Comité vote-t-il lui-même le montant des jetons de présence de ses membres ? L'art 13 modifié exclut potentiellement les coopératives.

CZ précise que ces modifications sont liées à la demande d'inscription au registre du commerce (l'art 9.2 est notamment repris tel quel du RC).

Après discussion, il est demandé à l'AG de voter sur les propositions d'articles 9.2, 9.3 et 13 modifié sous couvert de leur compatibilité avec le 7 (à savoir que le Comité contrôle la cohérence entre le 9.3 et le 7 et apporte des corrections en conséquence).

Les 2/3 des voix n'étant pas atteints (27 pour), la modification des statuts est refusée par l'AG.

Le Comité reviendra en AG avec une nouvelle proposition qui tient compte des commentaires.

4. Élection du Comité

Le mandat de l'ensemble des membres du Comité arrive à échéance. L'AG est appelée à élire un nouveau Comité.

CZ remercie les trois membres qui quittent le Comité :

- Noémie Bullat
- Aurore Bui
- Virginie Studemann-Wathier

Elle regrette qu'aucune femme ne se présente pour les remplacer et engage le Comité à rétablir l'équilibre homme/femme lors des prochaines élections dans deux ans.

Après la présentation des candidats, l'AG est appelée à procéder à l'élection.

Les 12 candidats sont élus à la majorité.

Le nouveau Comité est composé des membres suivants :

- Grégory Chollet (entrant)
- Shantala Dishon
- Christophe Dunant
- Jérôme Laederach
- René Longet
- Quentin Mathieu
- Sandrine Meyer-Chanson
- Claude Mudry (entrant)
- Michel Pluss
- Eric Rossiaud
- Rolin Wavre (entrant)
- Carole Zraggen Linser

5. L'économie sociale et solidaire (ESS), axe de la transition vers une économie de la durabilité (propositions présentées en séance) - Christophe Dunand

En 2014, le Comité a beaucoup travaillé sur l'opérationnel et accompagné la mise en place de la nouvelle organisation de la Chambre. L'année 2015 s'ouvre sur plusieurs réflexions :

- La grille d'adhésion de la chambre est un référentiel innovant, qui est également valide pour évaluer des projets hors de la Chambre. Elle constitue un socle fort de critères de durabilité, parmi lesquels la lucrativité limitée.
- L'économie de la durabilité : décrédibilisée et considérée comme réparatrice sans avoir de réel impact, son image est à réhabiliter auprès du public. Le réseau de l'ESS n'est pas suffisamment mis à contribution pour dynamiser les échanges de biens et services par les membres.

Sur cette base, Christophe Dunant (CD) explique que le Comité s'est penché sur les axes stratégiques de la Chambre et propose d'ajouter un axe supplémentaire en réponse à l'état des lieux suivant :

- Face aux dérives écologiques et sociales, la transition n'est pas une option mais une obligation.
- Nous aspirons à d'autres modes de travail plus conviviaux et coopératifs, dans des organisations ou entreprises qui font sens et sont utiles à la collectivité.

Systèmes agricoles biologiques et de proximité, finance solidaire ou modes de gestion coopératifs, tous ont été inventés par des organisations de l'ESS. Parmi les lauréats du Prix IDDEA, 50% sont membres de la Chambre. De fait, l'ESS en Suisse a inscrit le développement durable (DD) dans ses engagements.

ESS et DD, même combat ?

En vue d'Alternatiba, un important travail d'analyse est mené : il montre que les référentiels ESS et DD sont voisins même si les approches diffèrent (top-down pour le DD, bottom-up pour l'ESS).

Mais, l'ESS va plus loin (principe de la lucrativité limitée, utilité sociale de la production, participation des salariés), et montre le champ des possibles dans tous les domaines économiques avec des pionniers dont l'innovation rayonne au-delà des frontières suisse (ex : Cocagne).

Ces éléments permettent-ils pour autant de légitimer les acteurs de l'ESS en tant qu'acteurs de la transition ? Dans les faits, l'ESS seule n'a pas le potentiel suffisant pour accélérer la transition : le changement d'échelle des entreprises ESS, la création de nouvelles entreprises ou la transformation d'entreprises non ESS sont des processus lents et compliqués. De plus, la demande est limitée : les citoyens se pressent encore vers les biens et services au prix le plus bas. Les conditions cadres sont peu favorables (appels d'offres, formations, etc.).

C'est pourquoi le Comité propose que la Chambre, tout en poursuivant ses activités actuelles avec ses membres, se fixe **un axe de travail supplémentaire** et anime une plateforme de dialogue avec les acteurs susceptibles de contribuer à la transition :

- Acteurs cibles : les entreprises qui partagent une partie de nos valeurs écologiques et sociales, qui ont à apprendre des pionniers de l'ESS et dont nous avons à apprendre (ex : procédés de production écologiques)
- Moyens : avec des ressources financières spécifiques à trouver (développer le réseau des membres, soutenir la création d'entreprises ESS, faire connaître l'ESS...)

CD conclut par ce message : la transition peut devenir une nouvelle ambition pour l'ESS.

Discussion

Le débat s'ouvre sur la stratégie de la Chambre pour attirer des fonds propres qui permettent de mettre en œuvre ce nouvel axe. CD confirme que cette question est aujourd'hui un enjeu pour la Chambre. Des idées sont à l'étude (par ex : un fonds de l'ESS sur le modèle français, des initiatives pour permettre aux membres et à la Chambre d'accéder à des investissements)

Sur le fond et le contenu de ce nouvel axe de travail proposé par le Comité, un membre propose d'intégrer les concepts de « communs » et de partage, plus positifs que la notion de lucrativité limitée. Cette proposition rejoindrait la réflexion menée sur une monnaie complémentaire citoyenne, un « commun » fondé sur le territoire, la durabilité et la solidarité, et sur le principe du crédit mutuel. Ce projet pourrait voir le jour en septembre dans la dynamique d'Alternatiba.

Cette proposition répondrait également à la nécessité d'articuler l'ESS avec la théorie nouvelle sur les communs et l'économie raisonnable. CD appelle pour cela ceux qui le souhaitent à aider le Comité à progresser sur cette question. D'autres propositions sont encore évoquées, telles que la mise en place de mécanismes qui incitent les membres à en faire venir de nouveaux dans le réseau, un changement de perspectives en parlant de mainstreaming plutôt que d'alternatives, etc.

À l'issue de la discussion, CD rappelle la proposition soumise au vote de l'AG : valider le fait que le Comité et l'équipe de la Chambre soient légitimes pour animer cette plateforme de débat (sous couvert de la disponibilité de moyens financiers dédiés), et par conséquent ajouter au mandat de la Chambre un nouvel axe stratégique qui vise à :

- Faire de la Chambre un vecteur de la transition
- Diffuser les valeurs de l'ESS au-delà du réseau de l'ESS, et engager le dialogue avec d'autres organisations proches des valeurs de l'ESS

L'AG approuve la proposition d'ajouter un nouvel axe « Promotion de la transition vers une économie durable, sociale et solidaire » à la majorité (15 abstentions - pas d'opposition).

Aucun divers ni proposition individuelle n'étant soulevée, Carole Zraggen Linser clôt l'Assemblée générale à 20h45 et remercie chacun.e de sa présence et de sa participation.

LB-29.05.2015